

Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

Papiers à conserver

- 1** Ce qu'il faut conserver pendant deux ans.
- 2** A conserver pendant quatre ans.
- 3** Les papiers à toujours conserver.
- 4** Pour l'assurances de vos biens.
- 5** Questions / Réponses.

1 - Ce qu'il faut conserver pendant deux ans.

Vous devez conserver :

- les quittances de cotisation ou les avis d'échéance,
- une copie de votre courrier demandant la résiliation du contrat et l'accusé de réception,
- les courriers échangés avec votre assureur concernant un sinistre.

2 - A conserver pendant quatre ans.

Vous devez conserver :

- les avis d'échéance et preuves de paiement des contrats soumis à réduction d'impôts pour les assurances sur la vie,
- conservez le dossier assurance décès, si vous avez été bénéficiaire d'un règlement.

Les sommes perçues ne sont pas soumises à l'impôt sur les successions et vous pourrez en apporter la preuve, si nécessaire.

3 - Les papiers à toujours conserver.

Vous devez conserver :

- les contrats d'assurance automobile,
- les contrats d'assurance professionnelle.

Si vous avez été victime d'un accident

Conservez tous les éléments suivants jusqu'à ce que vous ayez été totalement indemnisé:

- les factures,
- les expertises,
- les certificats médicaux.

En cas de blessures graves, conservez l'ensemble du dossier toute votre vie car certaines séquelles peuvent apparaître des années après.

4 - Pour l'assurances de vos biens.

Il vous suffit de conserver les documents suivants tant que vos meubles ou immeubles sont assurés :

- les contrats d'assurance,
- les doubles des courriers échangés avec votre assureur,
- les factures d'achat de meubles et objets de valeur,
- les factures de réparation de tous vos biens, y compris votre voiture,
- les factures d'achat de matériel que vous transportez.

5 - Questions / Réponses.

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.